
SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

DECRET N° 35/850 DU 26/6/85

portant nomination de Monsieur ORDI Daniel
en qualité de Directeur des Affaires Administra-
tives et Financières au Ministère de l'Equi-
pement Rural et l'Action Coopérative.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/01 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/395 du 6 Juin 1982 fixant les indemnités de fonc-
tion allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/858 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/850 du 20 Août 1984 relatif aux intérêts des
Membres du Gouvernement ;

Le conseil du Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur ORDI Daniel, Ingénieur des Travaux d'Élevage de 1^{er}
échelon, est nommé Directeur des Affaires Administratives et Financières au
Ministère de l'Équipement Rural et de l'Action Coopérative.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret .

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

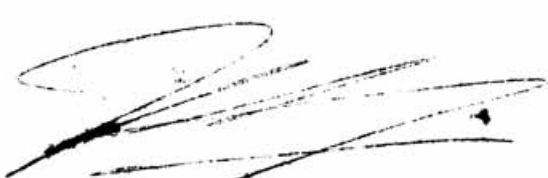
Fait à Brazzaville, le 26 JUIN 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Équipement
Rural et de l'Action Coopé-
rative,


Alphonse NZIEFFE.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,


Itihi Ossetoumba-LEKOUNDJOU.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MAMEÏONA.-

